



*« Le vaccin contre la grippe : un geste simple qui peut sauver des vies. »*

Le vaccin contre la grippe peut vous sauver la vie ainsi que celle de votre bébé.

### **Qu'entend-on par grippe saisonnière (influenza) ?**

La grippe saisonnière est un virus très infectieux des voies respiratoires qui peut mettre la vie en danger.

### **La grippe peut-elle provoquer des maladies graves ?**

La grippe est une maladie grave qui peut engendrer des complications. La grippe peut s'avérer mortelle chez les femmes enceintes et peut entraîner un accouchement prématuré. Les personnes souffrant de maladies chroniques et les personnes âgées de 65 ans ou plus sont également exposées au risque de complications liées à la grippe.

### **Simple rhume ou grippe ?**

Les symptômes de la grippe surviennent subitement avec de la fièvre, des douleurs musculaires, des maux de tête et un état de fatigue. Un rhume est beaucoup moins grave que la grippe. Un rhume commence progressivement avec des maux de gorge et le nez bouché ou un écoulement nasal. Les symptômes d'un rhume sont généralement légers comparés à ceux de la grippe.

### **Qu'est-ce que la vaccination contre la grippe saisonnière (annuelle) ?**

Chaque année, le vaccin contre la grippe saisonnière (annuelle) protège contre trois souches virales de la grippe commune.

Le virus de la grippe change d'année en année – c'est la raison pour laquelle il est indispensable de se faire vacciner, chaque année, contre la grippe.

### **Pourquoi les femmes enceintes doivent-elles se faire vacciner contre la grippe saisonnière ?**

Les femmes enceintes doivent être vaccinées contre la grippe dans la mesure où elles sont désignées comme étant exposées à un risque accru de complications graves en cas de contraction de la maladie. Le vaccin contre la grippe protège les femmes enceintes pendant leur grossesse et offre une protection continue à leur nouveau-né au cours des premiers mois de sa vie.

Le vaccin peut être administré à n'importe quel stade de la grossesse.



### **Est-il sans risque pour les femmes enceintes de se faire vacciner ?**

Oui. Le vaccin est sans danger pour les femmes enceintes. Des vaccins contre la grippe saisonnière ont été administrés depuis plus de 60 ans. Les réactions sont généralement modérées et les effets secondaires graves sont très rares. Le vaccin contre la grippe saisonnière est recommandé depuis les années 1960 pour toute femme enceinte aux États-Unis.

### **Comment le vaccin contre la grippe saisonnière agit-il ?**

Le vaccin contre la grippe saisonnière aide votre système immunitaire à produire des anticorps contre le virus de la grippe. Lorsqu'une personne, qui a été vaccinée contre la grippe, entre en contact avec le virus, ces anticorps attaquent le virus.

### **Mon enfant sera-t-il protégé si je suis vaccinée ?**

La vaccination au cours de la grossesse peut protéger votre bébé et contribue également à éviter que vous n'attrapiez la grippe et la transmettiez à votre bébé.

### **Qui NE devrait PAS recevoir le vaccin contre la grippe saisonnière ?**

Les personnes suivantes ne sauraient recevoir le vaccin :

- Celles qui ont des antécédents de réaction allergique (anaphylaxie) à une dose précédente de vaccin ou à l'un de ses composants.

### **Qu'en est-il des personnes allergiques à l'œuf ?**

Les personnes allergiques à l'œuf peuvent se faire vacciner contre la grippe saisonnière. Ceci peut être fait par votre médecin traitant ou vous pouvez vous adresser à un service hospitalier compétent.

### **Dans quel cas l'administration du vaccin doit-elle être repoussée ?**

Il y a très peu de cas dans lesquels la vaccination doit être reportée. La programmation du vaccin doit être reportée si vous avez une maladie aiguë avec plus de 38 °C de température.



**J'étais enceinte à la fin de la dernière campagne de vaccination et j'ai alors reçu le vaccin contre la grippe saisonnière. Je n'ai pas encore accouché, devrais-je encore me faire vacciner maintenant contre la grippe saisonnière ?**

Oui. Il vous est recommandé de recevoir dès à présent une dose du vaccin contre la grippe saisonnière afin de vous immuniser contre les souches du virus de la grippe auxquelles vous devrez faire face cet hiver.

**Le vaccin contre la grippe peut-il me donner la grippe ?**

Non. Le vaccin contre la grippe ne peut pas vous donner la grippe parce qu'il ne contient aucun virus actif de la grippe.

**À partir de combien de temps après son administration le vaccin agit-il ?**

Le vaccin commence à faire son effet à partir de deux semaines.

**Quels symptômes peuvent se manifester après la vaccination ?**

Les effets secondaires les plus courants seront légers et peuvent inclure un endolorissement, des rougeurs ou gonflements au niveau du site d'injection. Des maux de tête, de la fièvre, des douleurs et un état de fatigue peuvent se manifester.

**Et si je ne me sens pas bien après l'administration du vaccin ?**

Si vous avez de la température après la vaccination, prenez du paracétamol. Cela est sans risque pour les femmes enceintes. Par ailleurs, il est important pour vous et votre bébé de ne pas avoir de fièvre. Ne prenez pas d'ibuprofène ou d'aspirine (à moins que cela ne soit conseillé par votre obstétricien).

Souvenez-vous que si vous ne vous sentez pas bien après l'administration du vaccin, ce peut être pour une toute autre raison (ne supposez pas que ceci est dû au vaccin contre la grippe et consultez un médecin au besoin).

**Quand devrais-je recevoir le vaccin contre la grippe ?**

Vous devriez recevoir le vaccin contre la grippe le plus tôt possible pendant votre grossesse. La saison de la grippe s'étend généralement de septembre à avril.



### **Comment me faire vacciner ?**

Le vaccin contre la grippe est disponible auprès de votre généraliste ou de votre pharmacien.

Si vous détenez une carte médicale ou une carte de visite chez le généraliste, le vaccin et la consultation sont gratuits.

Si vous n'avez pas de carte médicale ni carte de visite chez le généraliste, le vaccin contre la grippe saisonnière sera gratuit mais la consultation sera à votre charge.

**Veillez prendre rendez-vous DÈS À PRÉSENT.**

**Protégez-vous et protégez votre bébé.**

Vous devriez également consulter votre médecin généraliste à propos du vaccin contre la coqueluche.

Ce vaccin peut être administré le même jour que le vaccin contre la grippe.

**Pour en savoir plus, consultez le site Internet :**

<http://bit.ly/PregVacc>

[www.hse.ie/flu](http://www.hse.ie/flu)

Rendez-vous sur [www.hpra.ie](http://www.hpra.ie) ou scannez le code QR pour lire les informations sous licence (brochure à l'attention des patients intitulée « PIL ») concernant le vaccin.

